



rusf

www.rust.org

LEUR BUT : EXPULSER



NOTRE REPONSE : SOLIDARITE !

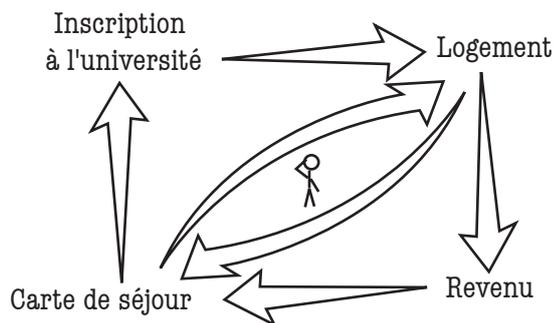
Étudiant-e étranger-e en galère ?

38rusf@gmail.com

La toute fraîche loi Hortefeux n'est jamais qu'une **11^e** loi sur les migrants et migrantes : en cinq ans, quatre lois, de multiples décrets, circulaires et décisions administratives ont vu le jour. Leur application provoque la dégradation rapide des conditions de vie des migrants en France. Voici quelques éléments pour saisir la réalité de ces situations.

L'hospitalité à la française.

Les lois CESEDA 2004-2006 ont compliqué à outrance les démarches administratives dans le but de décourager tout candidat à l'immigration. Pour accéder à une formation en France, un étudiant sans-papier se heurte aux rouages d'un système bien ficelé :



pour s'inscrire à l'**université**, il doit avoir un **logement**; pour obtenir un logement il doit pouvoir justifier d'un **revenu** ; or, pour être salarié il lui faut un **titre de séjour** ; et pour obtenir un titre de séjour il faut avoir ... un **logement**. C'est un paradoxe bien de chez nous, où la

réglementation porte l'individu à se mettre hors la loi. La situation a été encore aggravée par la constitution des CEF (« Centres pour les Etudes en France ») qui traitent les candidatures des étudiants dans leur pays d'origine. Ces démarches, payantes, obscurcissent encore les voies d'obtention et de recours pour les étudiants. Aucune information n'a été communiquée aux universités sur les contenus des entretiens que subissent les personnes qui s'y présentent, sur l'identité et la formation des individus qui assurent ces entretiens, ou sur les motifs de refus des dossiers .

Le plus grand flou règne sciemment sur les pratiques de ces centres qui, en externalisant les démarches des étrangers, rendent également impossible l'organisation de recours et de soutiens.

La rétention en chiffres en 2006 selon la Cimade.

Selon l'association, au moins 31232 personnes ont été retenues en Centre de Rétention Administrative en France en 2006, contre 28 220 en 2003. Parmi elles, 97 familles et plus de 200 mineurs, d'une moyenne d'âge de 8 ans. Près de la moitié des enfants étaient nés en France. La durée moyenne de rétention est passée de 5 à 9 jours en trois ans. Les nationalités arrivant en tête des placements en rétention étaient en 2006 les Roumains (14,22%), les Algériens (12,21%), les Marocains (9,13%), les Turcs (7,78%), les Tunisiens (4,32%) et les Chinois (4,24%).



réseau Universités Sans frontières

www.rusf.org

REGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS



88,79% des étrangers placés en rétention n'avaient pas commis de délits.

Sur le total des personnes retenues, 45,56% ont été présentées à l'embarquement pour être expulsées vers leurs pays d'origine et 54,4% ont été remises en liberté ou déférées.

La situation locale.

Le préfet de l'Isère applique avec d'autant plus de minutie les directives du ministre Hortefeux qu'il a été convoqué il y a peu parce que les quotas n'étaient pas remplis : 125000 interpellations et 25000 expulsions d'ici la fin de l'année. Si la mobilisation autour des personnes menacées le fait parfois reculer, il s'acharne sur des individus isolés, comme peuvent l'être les étudiants, cédant à quelques régularisations (pour apaiser les mobilisations) pour mieux expulser derrière. Ces dernières semaines, la méthode employée a consisté à envoyer individus et familles raflées au Centre de Rétention Administrative de Nîmes, pour les couper de leurs soutiens.

Le Centre de Rétention Administrative le plus proche, celui de Lyon-Saint-Exupéry, peut se flatter de détenir le sinistre record du nombre de détenus enfants : 117 exactement pour l'année 2006, soit, grâce à l'action de Resf, 64 de moins qu'en 2005, où il y en a eu 181. Mais la présence d'enfants dans ces prisons pour sans-pap reste la règle, non l'exception.

L'immigré-e : chose politique, chose économique.

Le droit des étrangers est désormais verrouillé : Lsélectionné-e-s, trié-e-s, utilisé-e-s et renvoyé-e-s parce que considéré-e-s inutiles aux intérêts des économies nationales et du patronat. Taxé-e-s d'indésirables parce que « non intégré-e-s ». C'est une vision utilitariste assumée qui soutend aujourd'hui les politiques migratoires françaises et européennes. L'objectif est de produire à court et moyen termes une réserve de main d'oeuvre corvéable à merci, dans des domaines bien précis faisant défaut sur le marché du travail français.

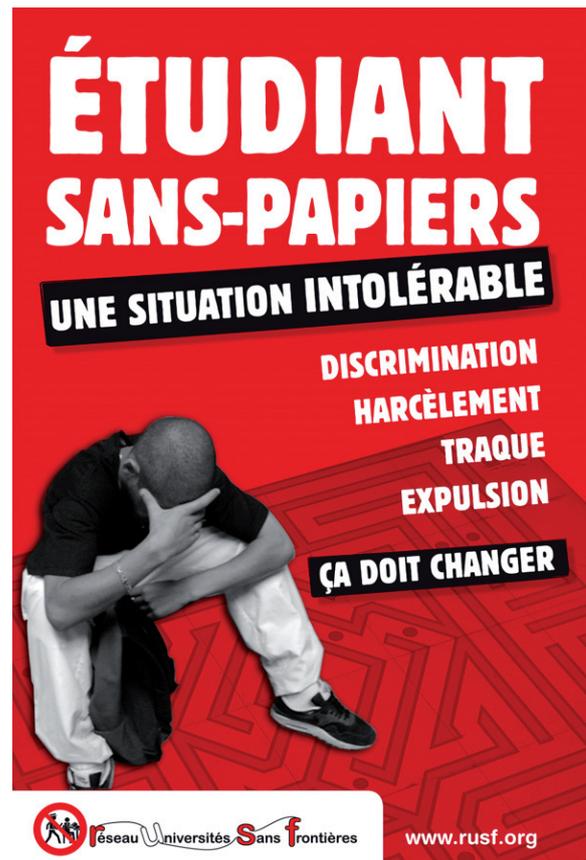
Au nom d'une immigration qui réduit l'individu à une chose productive, les migrants se verront refuser tout espoir de faire venir un jour leur famille dans le pays où ils vivent, et qui exige pourtant d'eux qu'ils « s'intègrent ».

Rusf ? Késako ?

Le **Rusf-38** est un collectif, affilié au Réseau national Universités Sans Frontières, qui se donne pour but de lutter contre les politiques xénophobes par le soutien actif à toute personne souhaitant entreprendre des démarches en vue de demeurer sur le territoire français, notamment pour des raisons politiques, de santé ou de formation.

Notre action part du constat de la spécificité des problèmes rencontrés par les étudiants sans-papier. Leur situation est en effet très particulière, encore différente de celles d'étrangers scolarisés plus jeunes. Non que leur régularisation soit plus ou moins simple, mais c'est notamment, pour les étudiants, le recensement des cas, qui, dès le départ, pose question.

Le **Rusf-38** appelle tou-te-s celles et ceux qui souhaitent s'informer, obtenir ou apporter un soutien à prendre contact avec ses membres.



RUSF-38 Contact :

Mail : **38rusf@gmail.com** / Tel. : **06-89-45-12-27**
Adresse : **IEP Grenoble, Domaine Universitaire, 1030 Av. centrale, 38040 Saint-Martin-d'Hères.**
Permanences : **Mardi 12-14h à EVE, Petit Salon.**

